



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
D'ARNAC-POMPADOUR

N°2019-47

Nombre de membres :

AFFERENTS AU CONSEIL
MUNICIPAL
15

EN EXERCICE
15

ONT PRIS PART A LA
DELIBERATION
14

DATE DE LA CONVOCATION
26.10.2019

DATE D'AFFICHAGE
26.10.2019

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le 13 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain TISSEUIL, Maire.

Présents : MM. TISSEUIL SUSSINGEAS DUTHEIL Mmes CAUMON DELOGER-BETANCOURT-GUERRERO ERIEAU GRANJOUX CHARIEYRAS MM. CHOUZENOUX DUMOND MALIGNE LACHAUD

Excusés ayant donné procuration : Mme LACOTTE-DAL-BELLO M. RAGU

Absente : Mme SALES

Mme Annie CAUMON a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Tarifs communaux 2020.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des différents services communaux ainsi qu'il suit, à compter du 1er Janvier 2020 :

1 - GARDERIE : (sans changement) Matin : 0.55 € Soir (goûter inclus) : 0.85 € matin et soir : 1.30 €

2 - CANTINE SCOLAIRE (sans changement)

	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Enfants	2.35	2.40	2.40	2.40
Personnel communal	2.50	2.60	2.60	2.60
Instituteurs et autres personnes extérieures	5.00	6.00	6.00	6.00

3 - LOCATION MATERIEL : Tables 10.00 € (sans changement)

4 - DROITS DE PLACE : (sans changement)

LE METRE CARRE arrondi à l'Euro supérieur	
Jour de foire	0,20 €
Samedi matin	0.50 €
Autre jour	1.00 €
Avec utilisation de l'électricité	0,60 €
MINIMUM DE PERCEPTION	
Jour de foire	3,00 €
Samedi matin	7.50 €
Autre jour	7,50 €
Avec utilisation de l'électricité	9,00 €
Commerce occasionnel	20.00 €

Cirque : 30 €

Accusé de réception en préfecture
019-211901103-20191113-47TARIFS2020-
DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

SUITE DELIBERATION DU 13.11.2019

.../...

5 - REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC (Allée des Marronniers) : *(sans changement)*

A compter du 1er Janvier 2019 : le mètre carré : 9.00 €

6 - LOCATION SALLES COMMUNALES :

Les prix ci-après comprennent la fourniture d'eau, le courant électrique, l'usage des toilettes et du matériel. En cas de non-respect du règlement intérieur de la salle polyvalente un forfait de 50 à 150 € sera à payer par l'utilisateur de la salle selon le cas.

Chèque de caution restitué en tout ou partie à l'issue de l'état des lieux.
Limite de réservation trois fois par mois pour les associations hors Pompadour.

La caution, le montant de la location sont versés obligatoirement à la remise des clés. Idem pour la remise de l'attestation d'assurance RC.

Frais liés à la dégradation de mobilier :

- . Chaise cassée ou manquante : 70 €
- . Table cassée ou manquante : 120 €
- . Perte des clés (de la salle, de la cuisine, des placards et de la sono) : 200 €.

SALLE POLYVALENTE : *(sans changement)*

		Associations de la commune	Associations hors commune	Particuliers de la commune	Particuliers hors commune	Entreprises, organismes privés ou publics
	Réunion, bal, loto	gratuit	100 €	/	/	150 €
Salle mise à disposition 1 journée	Repas midi et/ou soir, vin d'honneur <i>(la salle doit être rendue propre le lendemain à 8 h)</i>	gratuit	150 €	120 €	200 €	220 €
Salle mise à disposition 2 jours	Week-end ou 2 jours <i>(la salle doit être rendue propre le 3ème jour à 8 h)</i>	gratuit	250 €	250 €	450 €	400 €
	Cuisine	gratuit	100 €	50 €	50 €	200 €
	Journée complémentaire	gratuit	60 €	60 €	60 €	60 €
	Caution + RC	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
	chauffage (la journée) du 01.11 au 30.04)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €

.../...

Accusé de réception en préfecture
019-211901103-20191113-47TARIFS2020-DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019

SUITE DELIBERATION DU 13.11.2019

.../...

SALLE DE LA FORET : *(sans changement)*

	Associations et entreprises de la commune	Associations et entreprises hors commune	Particuliers de la commune	Particuliers hors commune
Réunion, bal, loto	gratuit	/	/	/
Salle mise à disposition 1 journée Repas midi et/ou soir, vin d'honneur (la salle doit être rendue propre le lendemain à 8 h)	gratuit	150 €	90 €	150 €
Salle mise à disposition 2 jours Week-end ou 2 jours (la salle doit être rendue propre le 3ème jour à 8 h)	gratuit	235	190 €	235 €
Chauffage (la journée) du 01.11 au 30.04)	gratuit	30 €	30 €	30 €
Caution + RC	200 €	200 €	200 €	200 €

Priorité sera donnée au CAP et aux associations communales dans les mêmes conditions que celles prévues pour la salle polyvalente.

SALLE du VIEUX LAVOIR : *(sans changement)*

	Associations, particuliers, entreprises de la commune	Associations, particuliers, entreprises hors commune
Réunion, AG	gratuit	30 € la journée 20 € la 1/2 journée
Pour occupation régulière	30 € / mois du 01.11 au 30.04	30 € / mois du 01.11 au 30.04

.../...

Accusé de réception en préfecture 019-211901103-20191113-47TARIFS2020-DE Date de télétransmission : 14/11/2019 Date de réception préfecture : 14/11/2019

SUITE DELIBERATION DU 13.11.2019

.../...

7 - TARIFS FUNERAIRES : (sans changement)

CAVEAU COMMUNAL	
Ouverture et fermeture caveau	32 €
Mise en place	32 €
PRIX DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE (LE M²)	
Concession perpétuelle	28 €
ESPACE CINERAIRE	
Le cavurne (concession perpétuelle)	750 €
COLOMBARIUM	
Prix d'une case de 4 urnes pour 15 ans	750 €
Prix d'une case de 4 urnes pour 30 ans	1 000 €
Prix d'une case de 4 urnes pour 50 ans	1 500 €
Ouverture et fermeture d'une case	32 €
VACATIONS POUR POSE SCELLÉS FUNÉRARIUM	
La vacation	25 €

Vote : pour 14 ; contre : 0 ; abstention : 0

Pour extrait conforme,
le Maire,



Accusé de réception en préfecture
019-211901103-20191113-47TARIFS2020-
DE
Date de télétransmission : 14/11/2019
Date de réception préfecture : 14/11/2019